



Personne vulnérable,

Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Faisant suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, mais aussi dans le cadre des périodes de canicules, de grands froids ou de catastrophes naturelles, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite rappeler l'intérêt du recensement volontaire à titre préventif des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap.

La demande d'inscription peut être réalisée par la personne concernée, par son représentant légal ou par un tiers.

Vous pouvez à tout moment vous désinscrire de ce registre. Toute demande d'annulation devra être faite par écrit.

**L'adjointe au Maire
Chargée des Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS**

Sylviane LEFEBVRE

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental
Président du CCAS**

Bertrand PETIT

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES
(à déposer en Mairie, Place Cotillon Belin)

NOM, Prénom _____

Adresse _____

62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Date de naissance ___ / ___ / ___

Téléphone ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ou ___ / ___ / ___ / ___ / ___

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE :

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personnes âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail ou en retraite hanticipée
- Personne adulte handicapée

MEDECIN TRAITANT _____ Téléphone ___ / ___ / ___ / ___ / ___

COORDONNEES DU SERVICE OU DES PERSONNES INTERVENANT A DOMICILE :
(Famille, amis, aide à domicile, auxiliaire de vie, infirmière, portage des repas...)

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence (Nom, Prénom, qualité, téléphone)

A REMPLIR SI LA DEMANDE PROVIENT D'UN TIERS

NOM, Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Qualité _____

- Si la demande provient d'un tiers, celle-ci doit obligatoirement être produite par écrit.
- Les informations recueillies seront regroupées au sein d'un registre, tenu par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et transmis en cas d'alerte, aux seules personnes autorisées.
- L'intéressé dispose d'un droit d'accès et peut à tout moment demander la modification ou l'annulation de son inscription.
- L'inscription sur le registre demeure facultative et volontaire.
- Un accusé de réception sera adressé dès l'enregistrement de votre demande.

DATE DE LA DEMANDE :

SIGNATURE